



# LE PETIT SAINT PÈROIS



BULLETIN MUNICIPAL - N°33 - MARS 2019

## Le mot du Maire

De nouveau, le printemps arrive et avec lui, l'envie de jardiner et qui dit jardinage dit aussi entretien.

Les mauvaises herbes sont aussi de retour et envahissent non seulement les jardins mais aussi les trottoirs. Chacun d'entre nous sait que la réglementation interdit désormais tout produit phytosanitaire.

La commission zéro phyto, s'est largement penchée durant tout l'hiver sur ce problème. Quelques pistes sont à l'étude afin de trouver éventuellement des solutions comme le fait d'enherber les trottoirs suivant la possibilité du terrain. Mais les solutions efficaces restent limitées. Pour avoir échangé avec bon nombre de mes collègues qui ont procédé à des essais comme le brulage thermique, ce mode d'action montre sa limite sur l'efficacité sans parler du coût à l'achat du matériel et le coût de fonctionnement.

Peu de solutions à ce jour semblent satisfaisantes, si ce n'est la solution manuelle et la binette. Toutefois si l'on accepte l'idée de voir de l'herbe sur nos trottoirs, il nous faut au moins combattre les herbes hautes et peu esthétiques. Limiter leur prolifération en prenant quelques minutes pour les supprimer serait déjà une aide précieuse et appréciée pour une image plus agréable de notre village. J'en appelle donc à chacun d'entre vous pour contribuer à l'entretien de nos trottoirs, les services techniques ne pouvant venir à eux seuls à bout de ce fléau.

Merci de votre participation pour le bien de tous.

Avec tout mon dévouement.

Patrick Foulon

Aménagement du pont SNCF en 1985 suite à l'effondrement du pont routier.



## L'édito

3 années de discussions, de réunions, de demande d'autorisations, d'études et autres obstacles auront été nécessaires pour aboutir au projet d'aménagement du pont S.N.C.F. en voie douce pour les piétons et les cyclistes. Les travaux débiteront le 15 avril prochain pour une durée de 7 mois.

Il nous faut donc être patient encore un peu. Le coût de cet aménagement s'élève à 1 500 000 euros. Il sera financé par la région, le département et la communauté de communes. La somme est certes importante, mais 27000 cyclistes de la Loire à vélo ont traversé le pont routier en 2018 sans compter les cyclistes locaux qui ont cohabité avec le passage de 1400 poids lourds par jour.

Chacun reconnaît la dangerosité de ce pont routier. Il était donc nécessaire d'agir pour la sécurité de tous. Mais cette aventure n'aurait pu aboutir sans votre aide et votre mobilisation lors de la manifestation du mois de mai 2016. Alors un grand merci à chacun d'entre vous pour votre engagement et votre soutien pour ce projet.

Nous pourrons bientôt nous rendre d'une rive à l'autre sans danger en admirant la Loire, le château de Sully et les abords de Saint Père en toute sécurité.

## Sommaire

**Page 1 :** Le mot du Maire - L'édito

**Page 2 :** L'école municipale V. Meunier - Aide aux devoirs

**Page 3 :** Enquête publique PLU - Les travaux dans la commune.

**Page 4 et 5 :** Retour sur les derniers événements

**Page 6 :** « Saint Père d'antan »

**Page 7 :** Événements à venir - Annonce - Agenda - Quizz

**Page 8 :** Des nouvelles du



Cette année, nous travaillons sur deux thèmes importants :

- les personnages célèbres
- les bateaux de Loire, avec la construction du fûtreau des Brasse – bouillon à l'intérieur de l'école.

Pour le premier, nous travaillons depuis le mois de septembre sur des personnages qui ont existé, mais aussi sur des héros qui ont été inventés, comme Superman ou des personnes avec des super-pouvoirs. On pense aussi que des gens comme les pompiers sont des héros importants de tous les jours.



En fin d'année, nous présenterons notre histoire dans notre grand spectacle, le vendredi 28 juin le soir, à l'Espace Blareau. Nous travaillons sur le scénario avec les grands, et nous mêlons toutes les classes dans un grand décloisonnement le lundi après-midi pour le préparer.

Pour le deuxième, le chantier du fûtreau est installé dans l'école, derrière le réfectoire. Les brasse-bouillons se réunissent chaque mardi matin et chaque jeudi matin pour le construire. Pour l'instant, la baume et la piaute sont faites. Maintenant que les planches sont sèches, La construction de la sole va commencer. Nous, nous sommes les journalistes et nous écrivons un livre sur le chan-

nous avons bien travaillé, nous avons réussi à inventer deux chansons : « La complainte du fûtreau » et « Le temps des mariniers ». Le jeudi, nous avons répété et nous avons présenté nos chansons aux petits pendant un spectacle avec Hinamé.

Si vous voulez entendre nos chansons, vous pourrez venir à notre spectacle de fin d'année ou à l'inauguration du fûtreau quand il sera construit (peut-être à l'été ?)



## Au temps des mariniers

*Au temps des mariniers,  
A saint Père sur La Loire  
Nous pouvions naviguer  
Du matin jusqu'au soir*

*Nous chantions sur le bateau  
J'ai le cœur marinier  
A l'eau, à l'eau mon fûtreau,  
Allez, allez mon métier !*

*Nous parlions sur les quais  
Avec les habitants  
Nous savions ce que valaient  
Les liens entre les gens !*

*Nous chantions sur le bateau  
J'ai le cœur marinier  
A l'eau, à l'eau mon fûtreau,  
Allez, allez mon métier !*

*Nous remontions le fleuve  
En cette époque sans moteur  
C'était une rude épreuve  
Pour mariniers et hâleurs.*

*Nous chantions sur le bateau  
J'ai le cœur marinier  
A l'eau, à l'eau mon fûtreau,  
Allez, allez mon métier !*

*Ensemble nous bravions  
Les bancs des sables mouvants,  
Les roches et les tourbillons,  
Les branches d'arbres dans le courant.*

*Nous chantions sur le bateau  
J'ai le cœur marinier  
A l'eau, à l'eau mon fûtreau,  
Allez, allez mon métier !*

*Sur le fûtreau nous chanterons  
La chanson des brasse-bouillon  
J'ai le cœur marinier  
A l'eau, à l'eau mon fûtreau,  
Allez, allez mon métier !*




tier de construction. Si vous voulez le visiter, n'hésitez pas à nous demander : nous nous ferons un plaisir de vous recevoir et tout vous expliquer !

Pour comprendre le fûtreau, nous avons étudié les mariniers de Loire et leurs bateaux.

La dernière semaine avant les vacances de Noël, nous avons reçu le chanteur Hinamé : il est venu à l'école pour nous connaître et pour nous aider à écrire une chanson sur le fûtreau. Le lundi et le mardi, nous avons fait des groupes et nous avons créé les paroles avec une musique. Comme

## Aide aux devoirs



Un grand merci aux bénévoles de l'aide aux devoirs pour leur dévouement et leur implication.

Pour toutes les personnes qui ont une heure de libre les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30 (périodes scolaires) et qui peuvent aider des élèves dans la composition de leurs devoirs. Venez nous rejoindre en vous adressant à la mairie. (tél. : 02 38 36 21 84).



Par arrêté n° 2019 en date du 1<sup>er</sup> mars 2019, le Maire de la commune de St Père a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Au terme de cette enquête, le projet de PLU, sera approuvé par le Conseil Municipal.

A cet effet, Monsieur Jean-Armel HUBAULT, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de St Père, siège de l'enquête publique, durant 32 jours, **du lundi 25 mars 2019 à 13H30, au jeudi 25 avril 2019 à 12H30.**

**Les lundi de 13H30 à 17H, mardi de 8H30 à 12H30, jeudi de 8H30 à 12H30, vendredi de 13H30 à 17H,** à l'exclusion du lundi 22 avril 2019, chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête.

Ces dossiers seront également consultables sur le site internet de la commune : <http://saintperesurloire.fr>

De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Jean-Armel HUBAULT commissaire

enquêteur à la Mairie de St Père sur Loire (45600) -19 rue de Paris.

Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique dans l'onglet « contact » figurant sur le site de la commune.

Les observations, les propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la commune :

<http://saintperesurloire.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie :

Le lundi 25 mars 2019	de 13 h 30 à 16 h 30
Le jeudi 4 avril 2019	de 9 h 30 à 12 h 30
Le samedi 13 avril 2019	de 9 heures à 12 heures
Le jeudi 25 avril 2019	de 9 h 30 à 12 h 30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la commune pendant un an.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Patrick FOULON, Maire de St Père sur Loire. Tél.02.38.36.21.84 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [saintperesurloire@wanadoo.fr](mailto:saintperesurloire@wanadoo.fr)

## Travaux dans la commune



### Plantations

Comme vous avez sans doute pu le constater, il a été planté quelques arbres dans la commune; à l'église, au vieux bourg et également un sapin entre la Maison de l'Amitié et la salle polyvalente. Ce sapin sera dorénavant le sapin de Noël de la commune. Il est à noter que celui-ci n'aura rien coûté aux contribuables que nous sommes, puisqu'il a été donné par M. Foulon et planté bénévolement par M Cloutier et M Chasseignaux. **MERCI à eux.**



**Borne incendie installée à l'ouest de la commune**



### Route de Paris

La circulation sera difficile pendant environ 6 mois route de Paris. Explication : le remplacement des canalisations d'eau potable, datant de 1956, sera l'occasion d'augmenter le diamètre des tuyaux pour optimiser l'alimentation. Tous ces travaux seront financés entièrement par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Sully – Saint Père sans augmentation d'impôts sur le secteur. Une déviation facultative pour les poids lourds passant par Ouzouer ou Châteauneuf a été mise en place pour minimiser les inconvénients. Merci de votre compréhension et votre patience, c'est pour le bien de tous que ces travaux sont réalisés.



### Point sur l'éclairage public

Le passage de l'éclairage public en leds a permis de dégager d'importantes économies d'énergie. La consommation de 130 070 kwh en 2012 est passée à 68 737 kwh en 2018. La dernière phase de travaux est terminée ; elle consistait à remettre aux normes les armoires de distribution et l'installation d'horloge astronomique. Un bilan définitif sur l'énergie sera réalisé en fin d'année. Suite à cela, la population sera consultée pour, éventuellement couper l'éclairage une partie de la nuit.

# Retour sur quelques évènements

## Téléthon



Une nouvelle fois des bénévoles de la commune ont accueilli les randonneurs du téléthon pour leur offrir un vin blanc chaud, qui a été fort apprécié, avant que ceux-ci ne se dirigent vers Sully pour la fin de leur périple.



## Voeux du Maire



La salle polyvalente était comble pour cet évènement. Ce fut l'occasion pour M le Maire de faire part de toutes ses craintes (l'insécurité, les contraintes budgétaires) mais aussi de ses espoirs (l'ouverture du pont SNCF aux cyclistes et piétons, les travaux à venir, etc.). Cette cérémonie s'est terminée par un apéritif offert par la municipalité et servi par les conseillers municipaux.



## Repas des plus de 70 ans

Les personnes de plus de 70 ans ont été invitées par la municipalité pour un repas festif à la salle polyvalente, comme il est de coutume depuis longtemps maintenant, le premier dimanche de mars. C'est donc 75 convives qui ont pu profiter de ce bon moment. Nos musiciens bénévoles, Francis et Joël ont permis à de rares personnes de pouvoir guincher, tandis que tout le monde a apprécié de tenter de répondre à un quizz concocté par un conseiller municipal. L'accordéoniste de service, à savoir M. Thillou Francis, s'est vu remettre un colis pour ses 90 ans de la part de la municipalité, comme c'est le cas pour tous les Saint-Pérois de cet âge. La totalité des convives est repartie très satisfaite de cette journée.



## Fleurissement

Ce fut un réel moment de partage pour la soixantaine de personnes présentes. Celles-ci se sont vues remettre un bon d'achat afin de les récompenser de leur travail d'embellissement des maisons et des jardins.



Sujets abordés : Propreté de la commune. La Fredon (société spécialiste en matière de Cultures et préservation de l'environnement) apportera son soutien et appui pour une éventuelle réalisation de trottoirs engazonnés. Compositions originales de pots de fleurs, etc...

Un verre de l'amitié clôtura cette matinée conviviale.

# Retour sur quelques évènements (suite)

## A.M.S. (Association Multisports)

Ce samedi 16 mars, les adhérents de l'AMS se sont retrouvés à la salle polyvalente de SAINT PERE SUR LOIRE autour d'un repas antillais préparé « maison ». Une ambiance festive était au rendez-vous. Aujourd'hui plus que jamais, l'association est intergénérationnelle avec ses adhérents



de tous les âges qui aiment se retrouver autour de moments conviviaux, comme par exemple le vendredi 22 mars pour une soirée jeux de société. Nous organiserons un rallye-photos à vélo le dimanche 26 mai, puis viendra une journée pêche, jeux en bois, boules et farniente près d'un étang le dimanche 2 juin.

Vous pouvez nous rejoindre en contactant Damien DE PALO au 06 62 83 27 48.



Mardi 29/01 après-midi, chez Les Brasse Bouillon, c'était atelier matelotage pare-battage.

Les Mariniers de Châteauneuf sur Loire sont venus transmettre leur savoir faire pour la confection de pare-battage « façon matelotage » qui apportent de l'authenticité aux bateaux traditionnels de Loire.

Vendredi soir 15 mars, Les Brasse Bouillon ont présenté le projet fûtreau salle Blareau, à l'assemblée générale annuelle de la caisse locale du Crédit Agricole. Une prestation de qualité, rondement menée devant 250 personnes par Damien notre jeune Président de l'AMS, assisté de son cadet vice-président Primaël et par le très expérimenté Directeur de l'école, l'Ami Rémi.

Samedi 16 mars, veille de St-Patrick, les marinières et mariniers Brasse Bouillon ont vendu 150 bouteilles de bière La Saint-Péroise (25 cartons de 6 b.) dans le hall de Super U de St Père/Loire. La démonstration matelotage de confection de magnifiques pare bateaux traditionnels en corde faite par Martine, Alain, André-Louis et Roland a été très appréciée par la chalandise du Super U.

On peut très facilement, par la description de ce programme, constater que le projet de fabrication du fûtreau Saint-pérois va bon train et est en bonne voie.



## « St Père d'antan » : Au temps de la marine de Loire (Suite)



Suite et fin de l'histoire du dernier marinier de Loire : un Saint-Pérois M. Auguste LEGER raconté par M. Louis MARTIN. Ce récit, en épisodes, vous a permis, de vous faire une idée plus précise sur ce qu'était la Marine de Loire. La mise à l'eau du fûtreau, construit sur la commune par les brasse bouillon, dans le port de Saint Père permettra d'écrire encore une page d'histoire de cette belle aventure.

Aux vestes, tous les bateliers étaient porteurs de nombreuses médailles de sauvetage qu'ils arboraient fièrement dans les grandes solennités.

Parmi celle-ci il n'y en avait pas de plus chère au cœur des mariniers que la célébration de la fête patronale de leur confrérie : la Saint Nicolas (10 septembre). Les innombrables croix de Saint Nicolas qui jalonnent les rives de la Loire témoignent d'ailleurs, sinon de la piété, du moins de la fidélité, du respect et de la confiance des bateliers envers leur saint patron.

La dernière fête de la confrérie de Saint Nicolas fut célébrée à Neuvy en 1890. La veille au soir, suivant la tradition, avait lieu une retraite aux flambeaux. Ces flambeaux étaient formés de torches coupées dans les vieilles cordes goudronnées et échevelées des bateaux. Des coups de fusil d'honneur étaient tirés devant les croix et statues de St Nicolas.



La Grand-Messe avait lieu à 10 H. L'Eglise décorée par les confrères – était comble. Pour la circonstance, les mariniers,



jeunes et vieux, revêtaient indistinctement la redingote et le haut de forme qu'ils ne quittaient pas de la journée, pas même pour le bal qu'ouvrait toujours "la vieille génération".

Il y avait pain bénit, sermon, vêpres. Mais-détail à noter – pas de banquet. La vie de famille était si vivace et intime que chacun se faisait un point d'honneur de recevoir à son foyer, à la table familiale abondamment garnie, ses parents et amis.

Le lendemain matin, la grande famille de la marine, se retrouvait à l'Eglise pour la messe funèbre célébrée à la mémoire des membres défunts de la confrérie. Un "pain bénit de corps" – ou mortuaire – y était offert. Le culte et les traditions de la Saint Nicolas étaient si ancrés dans l'esprit et les cœurs des mariniers de la Loire que, même en cours de route, ceux-ci n'hésitaient pas à amarrer leurs bateaux où qu'ils se trouvaient, pour venir rendre hommage, au pays même, à leur saint patron.

Au mois de février 1895 une "banquise" de glaces gigantesques (dont certaines atteignirent, « chiffres officiels » 13mde hauteur), se constitua en amont du pont de Sully qui



faillit être emporté. Une crue énorme suivit la débâcle.

Au mois de mars suivant, la "Salambarde" d'Auguste Léger, dévala jusqu'à Orléans. Pour ce voyage, par une coquetterie bien digne des traditions et des glorieux souvenirs qu'elle résumait et représentait, on l'avait construite tout en bois de chêne. Et pour la première fois, on grava sur ses flancs, un nom illustre dont la seule évocation apparaissait comme une promesse d'immortalité : "Bossuet" !

Ce fut hélas, le dernier voyage de la "Salambarde". Elle ne revint pas d'Orléans. Elle y posa le point final à une grande chose et à un grand passé. La marine de Loire avait vécu.

Auguste Léger, de Neuvy-sur-Loire, arrière-petit-fils, petit-fils et fils de mariniers, avait été – ainsi que nous l'inscrivons, dans de lointaines années sur sa pierre tombale –

Le " dernier des mariniers de la Loire ».





**SAINT PERE SUR LOIRE**  
**DIMANCHE 28 AVRIL 2019**  
 Réservé aux particuliers - sans réservation  
 Emplacement donné au fur et à mesure des arrivées

**VIDE GRENIER**  
**FOIRE ARTISANALE**

De 7h à 18h à proximité de la salle polyvalente  
**Buvette - Restauration**  
 2€ le mètre linéaire de stand

**St Père sur Loire**  
**Samedi 29 juin (Bords de Loire)**

**FETE DU VILLAGE**  
 La "St Pierre"  
 18h30 : APERITIF  
 Offert par la municipalité

**MENU**  
 - Jeûsson à l'oeuf  
 - Soufflé de pommes de terre  
 - Salade de frites  
 10€ hors boissons

20h : REPAS (sur réservation)  
 A la salle de l'Amitié, lundi 17 et 24 juin et vendredi 14 et 21 juin de 10h à 18h.

22h30 : BRANDONS  
 DJ 18h30 à 1h30  
 Soirée dansante

23h : FEU D'ARTIFICE

**Comice Agricole 2019**

Le comice agricole se déroulera les 10 et 11 août, il n'y aura pas de cavalcade, les animations et manifestations se dérouleront au parc du château, à l'espace Blareau et le centre-ville de Sully sur Loire. Retenez ce week-end.

**Annonce**

**Lauric Espaces Verts** vous fait part de son installation récente dans notre commune de Saint Père sur Loire.

07 89 57 52 67  
 lauric-espacesverts@orange.fr  
 Saint-Père-sur-Loire

**LAURIC ESPACES VERTS**  
 Extension, aménagement et création parcs et jardins

Agenda		
28 avril	St Père en Fête	Vide Grenier / Foire artisanale
26 mai	Mairie	Élection européennes
01 juin	École V. MEUNIER	Kermesse
28 juin	École V. MEUNIER	<b>Spectacle de fin d'année espace Blareau</b>
29 juin	St Père en Fête	<b>Fête du Village / Feu d'Artifice</b>
30 juin	La Guinguette	Guinguette
05 juillet	AMS	A.G.
07 juillet	La Guinguette	Guinguette
28 juillet	La Guinguette	Guinguette



**À la découverte de St Père**



Réponse du PSP 32 :

Où se situe cette borne ?

**Quelques explications sur les bornes.**  
 Cylindriques ou carrées, trois types de bornes jalonnent le fleuve : Les bornes carrées sont des bornes-repères de nivellement situées aussi bien sur la rive gauche que sur la rive droite de la Loire. Elles sont gravées d'un numéro suivi d'une lettre. Le « M » signifie montant (amont), le « D » descendant (aval). La numérotation part du Méridien de Paris. La borne 0 se trouve sur la levée de Loire entre Saint-Père-sur-Loire et Saint-Benoît-sur-Loire ainsi que sur la rive gauche. Implantées sur des points hauts comme les levées, elles sont espacées d'un kilomètre réel environ.



Réponse dans le prochain numéro



## Le conseil municipal du 31/08/2018 :

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la cession, à titre gratuit, de la partie du réseau public d'assainissement collectif située sur le territoire de la Commune de Bonnée, sous la voirie du Lotissement du Val d'Or, au profit de la Commune de Saint Père sur Loire.

Le Conseil Municipal approuve la conclusion d'une convention de groupement de commande avec le SIVU de Sully-Saint-Père dans le cadre de l'opération Rue de Paris comprenant le renouvellement des conduites d'eau potable et le réaménagement de l'espace public.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Loiret pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion du Loiret pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et/ou du risque prévoyance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles cadastrées section ZE n°360 et 364 d'une superficie totale de 818 m<sup>2</sup> sises "Le Cromelong" et fixe le prix d'achat à 1 227 €.

### **REMERCIEMENTS**

• Le Maire donne lecture de courriers de remerciements émanant de l'Ecole Publique Victor Meunier, du Club Joie Forme et Santé et de l'Association De la Plume aux Ciseaux pour les subventions octroyées.

• Il transmet les remerciements de Mme Yvette CHEVALLIER pour le colis offert à l'occasion de son anniversaire.

• Il fait part des remerciements de la famille de Mme Mathilde SOULAM et de la famille de M. William COUTELLIER pour les attentions témoignées lors de leurs obsèques.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

• Le Maire informe l'assemblée des recrutements de Mme Coralie THEIS à 33/35ème et Mme Cindy CUISINIER à mi-temps comme agents périscolaires polyvalents. Il ajoute que le contrat de M. François DJALOYAN est prolongé aux Services Techniques jusqu'au 31 décembre 2018 en prévision de la mutation de M. Cyril HURTU.

• M. CLOUTIER fait part du nettoyage des réseaux des planchers chauffants du groupe scolaire et du bâtiment garderie / restaurant scolaire.

Le nettoyage d'une grande partie des réseaux d'eaux pluviales est en cours afin de limiter les inondations lors d'importants orages. M. CLOUTIER précise qu'un entretien régulier par tranche sera effectué chaque année.

• M. FOULON remercie les Services Techniques, MM. Jacky CLOUTIER et Didier BERRUE pour leurs multiples interventions le 5 juillet dernier lors des abondantes précipitations.

• Un courrier de demande d'entretien de la voie ferrée a été adressé à la SNCF.

• M. FOULON propose d'organiser une célébration du centenaire de la fin de la 1ère guerre mondiale.

• Une réflexion sera menée sur la possibilité de couper l'éclairage public la nuit de minuit à 5 h 00 du matin. L'avis des Saint Pérois sera sollicité.

• M. FOULON informe le Conseil que toutes les personnes recensées ont été contactées pendant la canicule.



## Le conseil municipal du 25/10/2018 :

Suite à la démission de Madame Nathalie THIBAUT du poste de deuxième Adjoint, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir à trois le nombre d'Adjoints.

Le Conseil Municipal procède à la désignation du deuxième Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Ont obtenu :  
• Mme Yvette BOUCHARD : 10 voix  
• Mme Christine THAUVIN : 3 voix

Mme Yvette BOUCHARD est installée en qualité de deuxième.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir au 1er janvier 2019 les tarifs de location de la salle polyvalente, à savoir :

- 180 € pour les personnes ou entreprises de la Commune,
- 320 € pour les personnes hors-Commune,
- 20 € pour l'enlèvement des déchets par les services techniques,
- 20 € pour les associations, si enlèvement des déchets,
- 54 € en cas de désistement, pour les personnes ou entreprises de la Commune,
- 96 € en cas de désistement, pour les personnes hors-Commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir au 1er janvier 2019 les tarifs du cimetière communal inchangés depuis le 01/02/2005, à savoir :

- Les concessions : 50 ans : 310 €, 30 ans : 190 €
- Les demi-concessions : 50 ans : 160 €, 30 ans : 95 €
- L'occupation du caveau provisoire : 2 € / jour.
- Les concessions du columbarium : 15 ans : 600 €, 30 ans : 1 200 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander le concours du Comptable public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % pour l'année 2018 et l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif afin d'y intégrer la partie du réseau public d'assainissement collectif situé sur le territoire de la Commune de Bonnée, sous la voirie du lotissement « Résidence du Val d'Or » et d'adapter les modalités de facturation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes du Val de Sully en date du 17 septembre 2018 ayant pour

objet les transferts de charges relatives aux transferts des compétences suivantes : Ecoles de musique, Bibliothèques, Syndicats de rivières, ZAE, Cinéma « le Sully », FAJ et FUL, Chemins de randonnées

et la restitution des charges suite à la restitution des compétences suivantes : Aire de loisirs de Saint Père sur Loire, Rond-point Sully – Saint Père, Pont de Sully sur Loire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert à la Communauté de Communes du Val de Sully, au 1er janvier 2019, des compétences :

- Financement du contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret ;

et la modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sully.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 du délégataire SUEZ détaillant le prix et à la qualité du service public d'eau potable. Le rapport susmentionné, destiné notamment à l'information des usagers, est mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et du rapport d'activités du SYCTOM de Gien / Châteauneuf pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la dissolution du Pays Sologne Val Sud.

### **REMERCIEMENTS**

Le Maire fait part des remerciements de la famille de Mme Yolaine AUDOUX pour les marques de sympathie adressées lors de son décès.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

• Monsieur le Maire fait part de la réglementation à destination des apiculteurs, à savoir une déclaration obligatoire des ruches et de leur emplacement.

• La municipalité décide de ne pas effectuer la collecte de la banque alimentaire cette année pour des raisons d'organisation.

• Les vœux du Maire auront lieu le mardi 15 janvier 2019 à 18 h 00.

• Le Maire indique le déroulement du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale dans la Commune.

• Le comice agricole est programmé le 12 août 2019.

• La construction de fûtreau se poursuit.

Considérant que la municipalité est garante de la moralité publique et que la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégée par notre constitution, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer à recevoir tout cirque détenant des animaux sauvages.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière pour l'adhésion au service de téléassistance "Présence verte" pour tout demandeur dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 18 000 €. En fonction des ressources et des charges liées à l'habitation, la Commune peut prendre en charge les frais d'installation et tout ou partie des abonnements mensuels.

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution du marché à la SARL AVEZARD pour un montant de 29.50 € / convive. Un colis sera offert aux personnes hospitalisées.

### **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire remercie M. et Mme LUTTON Hervé, M. et Mme MONIER Guillaume, M. et Mme LE MAT Michel pour les dons adressés au CCAS.

Puis, il fait part des remerciements des Randonneurs de l'Espoir pour la collation offerte à l'occasion du Téléthon.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

• Les travaux de remplacement des conduites d'eau potable dans la Rue de Paris ont démarré pour une durée de 6 mois. Les arbres abattus seront remplacés.

• Des arbres ont été plantés à l'église et à l'espace guinguette.

• Une rénovation des terrains de pétanque sera réalisée.

• La rénovation de la cale est à l'étude.

• L'enquête publique pour le PLU aura lieu du 25/03 au 25/04/2019. Le Commissaire enquêteur assurera 4 permanences en mairie.

• Les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain.



## Le conseil municipal du 28/02/2019 :

Suite à la démission de Mme Nathalie THIBAUT de ses fonctions de Conseillère Municipale en date du 10 janvier 2019, Monsieur le Maire déclare installer M. Roland PERON dans ses fonctions de Conseiller Municipal.



Le Conseil Municipal désigne Monsieur Roland PERON, délégué titulaire au SIVU DE SULLY SUR LOIRE / SAINT PERE SUR LOIRE.

Le Conseil Municipal s'oppose au transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020. Ces transferts auront lieu au 1er janvier 2026 sauf délibération contraire de la Communauté de Communes prise après le 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'un fonds de concours de 50 % pour le projet de rénovation de l'église qui s'élève à 16 255.50 € HT et comprend le remplacement de 31 projecteurs halogène par des projecteurs led, la mise aux normes du paratonnerre, la rénovation de vitraux, le remplacement des moteurs des cloches, la modernisation de la centrale et la pose de 4 mains courantes pour l'accessibilité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de la créance relative à des produits assainissement de 2013 et 2014 pour un montant de 318.64 € suite à un jugement pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire du redevable.

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de créances d'assainissement de 2017 inférieures au seuil de poursuite pour un montant global de 19.26 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le recours à la FREDON Centre Val de Loire pour un montant de 2 915.80 € HT pour la mise en place d'une stratégie d'entretien des espaces publics sans produits phytosanitaires et la réalisation d'un Plan d'Entretien Communal et sollicite une subvention auprès du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne de 80 %.